Image not found or type unknown

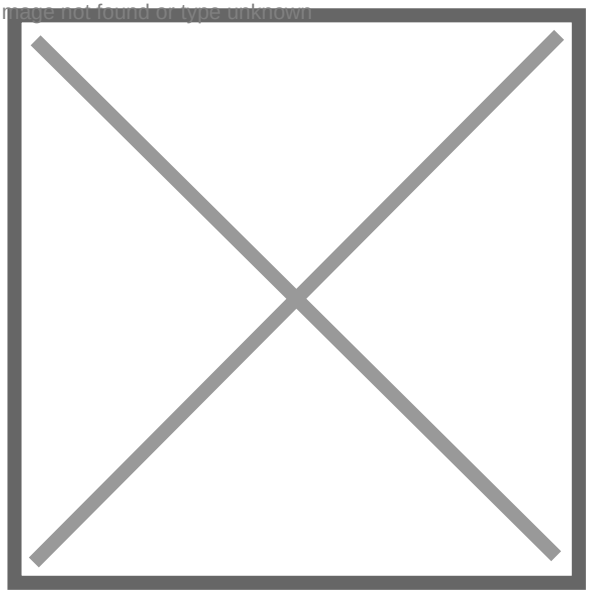

Entretien d une propriete en indivision

Par **OURSON**, le **24/03/2008** à **18:22**

Bonjour,

Je suis propriétaire depuis 30 ans d'une maison que j'occupe actuellement en indivision avec ma soeur et notre père en a le droit d'usage et d'habitation.

Nous sommes en conflit : ma soeur a déménagé et n'entretient plus cette propriété dont nous assurions conjointement l'entretien (espaces verts (tonte, coupe des haies, taille des arbres) ainsi que les travaux de peinture des parties communes...).

Ma question : quelles obligations a ma soeur ? doit elle continuer à assurer l'entretien des parties communes ainsi que de ses parties privatives (son habitation est inoccupée depuis plusieurs mois).

Merci pour votre réponse.

Cordialement.
OURSON

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés